

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10/02/2020

Date de révision: 10/02/2020

Remplace la fiche: 09/11/2019

Version: 1.3

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Article
Nom générique	Disques à tronçonner, meules
Code du produit	BU ET&A

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistraße 6
86916 Kaufering - Deutschland
T +49 8191 906876
anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada) Tel.: 703 527 3887 (Other countries)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Aluminum oxide (Al ₂ O ₃)		(N° CAS) 1344-28-1	≤ 80	Non classé

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
carbure de silicium	arbina noie / arbina vert / carbina / carbofrax / carbolon / carborix / carbosilite / carbure de silicium / carbure de silicium plaquettaire / crystolon / SIKA / siliciure de carbone	(N° CAS) 409-21-2	≤ 75	Non classé
dioxyde de zirconium	dioxyde de zirconium	(N° CAS) 1314-23-4	≤ 75	Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317
pyrite (FeS2)	pyrite (FeS2)	(N° CAS) 1309-36-0	≤ 20	Eye Irrit. 2A, H319
oxyde de calcium	calcium oxyde, en poudre fine, très pur / chaux aérienne / chaux anhydre / chaux caustique / chaux grasse / chaux vive / oxyde de calcium / oxyde de chaux	(N° CAS) 1305-78-8	≤ 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
tétrafluoroborate de potassium	avogradite / fluoborate de potassium / fluorure double de bore et de potassium / potassiumfluoroborate	(N° CAS) 14075-53-7	≤ 10	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
fluorure de calcium	calcium fluorure / fluorine, naturel / fluorure de calcium / pariflux	(N° CAS) 7789-75-5	≤ 10	Non classé
Calcium Carbonate	200523 / calcène / calofil / calofort / calopake / carbonate de calcium / carbonate de calcium, précipité / carbonate de chaux, précipité / E170 / kalite / social N / social P1 / social P3 / social P3S2 / social PR / social ultra fins / winnofil	(N° CAS) 471-34-1	≤ 10	Non classé
sulfate de baryum	B54 / barytine / baryum sulfate / blanc de baryte / blanc de baryte, précipité sec / blanc fixe / blanc minéral / blanc permanent (=sulfate de baryum) / spath pesant / sulfate de baryum / sulfate de baryum, autre que naturel / sulfate de baryum, naturel	(N° CAS) 7727-43-7	≤ 10	Non classé
sulfate de potassium	sel de duobus / sulfate de potassium / sulfate neutre de potassium	(N° CAS) 7778-80-5	≤ 10	Non classé
graphite	200522 / crayon noir / graphite / mine de plomb / plombagine / vuls16	(N° CAS) 7782-42-5	≤ 5	Non classé
fiberglass	verre aux oxydes, produits chimiques	(N° CAS) 65997-17-3	≤ 5	Non classé
hexafluoroaluminate de trisodium	cryolite, préparé par voie chimique / hexafluoroaluminate de trisodium	(N° CAS) 13775-53-6	≤ 5	Acute Tox. 4 (Inhalation: poussières, brouillard), H332 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 2, H411
cryolithe	cryolite, naturel / cryolithe / hexafluoroaluminate de trisodium	(N° CAS) 15096-52-3	≤ 0,1	Acute Tox. 4 (Inhalation: poussières, brouillard), H332 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche.

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Irritation: peut irriter le système respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés Eau. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant.
Protection en cas d'incendie Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable du fournisseur des instructions de manipulation écrites.
Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage et à un usage professionnel.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Stocker dans un endroit sec.

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Disques à tronçonner, meules	
Canada (Alberta) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Notations et remarques	Non fibrous: Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required. Fibrous: Carcinogenicity A2
Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 182/2019)
Canada (Québec) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ Td
Notations et remarques	Note 1: The standard corresponds to dust containing no asbestos and the percentage in crystalline silica is less than 1%
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ Inhalable (E - the value is for particulate matter containing no asbestos and less than 1% crystalline silica) 3 mg/m ³ Respirable (E - the value is for particulate matter containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Ontario) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (I - Inhalable fraction) (E - The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 per cent crystalline silica) 3 mg/m ³ (R - Respirable fraction) (E - The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 per cent crystalline silica)
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Dégagement de poussières: masque antipoussière. Si dégagement de poussières: lunettes de protection.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Condition	Matériau
	Vêtements de protection ignifuges

Protection des mains:

Porter gants de cuir.

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration
	gants de cuir			

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Type	Utilisation	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Poussières	

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

Appareil	Type de filtre	Condition
		Protection contre les poussières

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Hazardous dust of the workpiece material may be generated during grinding / drilling and/or sanding operations. National regulations for dust exposure limit values have to be taken into consideration as part of the job hazard assessment.

Most of the dust generated during grinding is from the base material being ground and the potential hazard from this exposure must be evaluated. This dust may present a fire or dust explosion hazard and may present a serious health hazard.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Aucune donnée disponible
Couleur	Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les couleurs suivantes: Jaune-vert Produit brut: bleu-noir Blanc à jaune-brun Produit pur: incolore à blanc-gris Produit brut: jaune à brun Produit commercial: jaune à brun Doré-jaune Incolore ou blanc Gris-noir Incolore à blanc-gris Blanc Blanc à jaune Incolore à blanc
Odeur	Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	> 400 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Le produit n'est pas explosif.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	Pas d'informations complémentaires disponibles
Matières incompatibles	Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	Ne pas exposer à des températures supérieures à 250°C. Des sous-produits de décomposition dangereux peuvent se former en cas d'exposition à des températures élevées.
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé

sulfate de potassium (7778-80-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Masculin / féminin, Read-across, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
hexafluoroaluminate de trisodium (13775-53-6)	
CL50 Inhalation - Rat	4,47 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol), 14 jour(s))
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
cryolithe (15096-52-3)	
CL50 Inhalation - Rat	4,5 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol), 14 jour(s))
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
Calcium Carbonate (471-34-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (OCDE 420, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 3 mg/l (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol))
sulfate de baryum (7727-43-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
fluorure de calcium (7789-75-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 423 : Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
CL50 Inhalation - Rat	> 5070 mg/m ³ air (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières))
graphite (7782-42-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (OCDE 423 : Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
CL50 Inhalation - Rat	> 2000 mg/m ³ air (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières))
tétrafluoroborate de potassium (14075-53-7)	
ETA CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

oxyde de calcium (1305-78-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2500 mg/kg de poids corporel (Méthode de l'UE B.3, 24 h, Lapin, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermal)

dioxyde de zirconium (1314-23-4)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OCDE 423 : Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
CL50 Inhalation - Rat	> 4,3 mg/l (OCDE 436, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol))

carbure de silicium (409-21-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 423 : Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermal)

Aluminum oxide (Al2O3) (1344-28-1)	
DL50 orale rat	> 15900 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	7,6 mg/l
ETA CA (vapeurs)	7,6 mg/l/4h
ETA CA (poussières, brouillard)	7,6 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé

tétrafluoroborate de potassium (14075-53-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

oxyde de calcium (1305-78-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

hexafluoroaluminate de trisodium (13775-53-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

cryolithe (15096-52-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Non classé

Voies d'exposition possibles Inhalation.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles Irritation: peut irriter le système respiratoire.

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

graphite (7782-42-5)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Comportement)
CE50 72h algae 1	> 100 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)
CE50 72h algae (2)	> 100 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Nombre de cellules)

oxyde de calcium (1305-78-8)	
CL50 poisson 1	≥ 1070 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Cyprinus carpio, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	≥ 159,6 mg/l (EPA OPP 72-2, 24 h, Crustacea, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Létal)
CE50 72h algae 1	184,57 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across, Taux de croissance)

dioxyde de zirconium (1314-23-4)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Brachydanio rerio, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (Méthode C.2 de l'UE, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CEr50 (algues)	> 100 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across, GLP)
FBC autres organismes aquatiques 1	0,64 (24 h, Chlorella sp., Eau douce (non salée), Read-across, Poids frais)

12.2. Persistance et dégradabilité

fiberglass (65997-17-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

sulfate de potassium (7778-80-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

hexafluoroaluminat de trisodium (13775-53-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

cryolithe (15096-52-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

Calcium Carbonate (471-34-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans le sol: sans objet. Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

sulfate de baryum (7727-43-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

sulfate de baryum (7727-43-7)	
DBO (% de DThO)	Sans objet
fluorure de calcium (7789-75-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)
graphite (7782-42-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet
tétrafluoroborate de potassium (14075-53-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans le sol: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet
pyrite (FeS₂) (1309-36-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet
oxyde de calcium (1305-78-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)
dioxyde de zirconium (1314-23-4)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)
carbure de silicium (409-21-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
fiberglass (65997-17-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
sulfate de potassium (7778-80-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
hexafluoroaluminate de trisodium (13775-53-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,8 – 3,8 (log Koc, Autres, Valeur expérimentale)
cryolithe (15096-52-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,8 – 3,8 (log Koc, Autres, Valeur expérimentale)
Calcium Carbonate (471-34-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,12 (Valeur estimative)

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

sulfate de baryum (7727-43-7)	
Potential de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
FBC poissons 1	1,2 – 74,4 l/kg (Lepomis macrochirus, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
fluorure de calcium (7789-75-5)	
Potential de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
graphite (7782-42-5)	
Potential de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
tétrafluoroborate de potassium (14075-53-7)	
Potential de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
pyrite (FeS₂) (1309-36-0)	
Potential de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
oxyde de calcium (1305-78-8)	
Potential de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
dioxyde de zirconium (1314-23-4)	
Potential de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
FBC autres organismes aquatiques 1	0,64 (24 h, Chlorella sp., Eau douce (non salée), Read-across, Poids frais)
carbure de silicium (409-21-2)	
Potential de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.

12.4. Mobilité dans le sol

fiberglass (65997-17-3)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
sulfate de potassium (7778-80-5)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
hexafluoroaluminat de trisodium (13775-53-6)	
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol. Toxique pour les organismes du sol.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{oc})	2,8 – 3,8 (log K _{oc} , Autres, Valeur expérimentale)
cryolithe (15096-52-3)	
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol. Toxique pour les organismes du sol.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K _{oc})	2,8 – 3,8 (log K _{oc} , Autres, Valeur expérimentale)
Calcium Carbonate (471-34-1)	
Ecologie - sol	Adsorption au sol.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,12 (Valeur estimative)
sulfate de baryum (7727-43-7)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
fluorure de calcium (7789-75-5)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
tétrafluoroborate de potassium (14075-53-7)	
Ecologie - sol	Adsorption au sol.
oxyde de calcium (1305-78-8)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
dioxyde de zirconium (1314-23-4)	
Tension superficielle	Sans objet (matière solide)
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	Non classé
Autres informations	Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement.

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.
Ecologie - déchets	Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

fiberglass (65997-17-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

sulfate de potassium (7778-80-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

hexafluoroaluminate de trisodium (13775-53-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
cryolithe (15096-52-3)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Calcium Carbonate (471-34-1)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
sulfate de baryum (7727-43-7)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
fluorure de calcium (7789-75-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
graphite (7782-42-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
tétrafluoroborate de potassium (14075-53-7)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
pyrite (FeS₂) (1309-36-0)
Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)
oxyde de calcium (1305-78-8)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
dioxyde de zirconium (1314-23-4)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
carbure de silicium (409-21-2)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Aluminum oxide (Al₂O₃) (1344-28-1)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

fiberglass (65997-17-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
sulfate de potassium (7778-80-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
hexafluoroaluminate de trisodium (13775-53-6)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
cryolithe (15096-52-3)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Calcium Carbonate (471-34-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
sulfate de baryum (7727-43-7)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
fluorure de calcium (7789-75-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
graphite (7782-42-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
tétrafluoroborate de potassium (14075-53-7)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
pyrite (FeS₂) (1309-36-0)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
oxyde de calcium (1305-78-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Disques à tronçonner, meules

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

dioxyde de zirconium (1314-23-4)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
carbure de silicium (409-21-2)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Aluminum oxide (Al2O3) (1344-28-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	10-02-2020
Date de révision	10-02-2020
Remplace la fiche	09-11-2019

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
5	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Ajouté	
10	Produits de décomposition dangereux	Modifié	

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.